

**ARRÊTÉ N° ARR\_2022\_0904\_AL\_RD905\_RD9\_AUMONT**  
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU la demande en date du 28 juillet 2022 par laquelle la commune d'Aumont, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 905 et n° 9, au droit de la parcelle cadastrée section E n°307, située au 1 rue petite forêt - Commune de AUMONT en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU le plan d'alignement de la RD 905 (ancienne route royale n°5) et la RD 9 (chemin de Villers les Bois),
- VU la consultation du Maire en date du 31 août 2022,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Alignement**

L'alignement de la route départementale n° 905 au droit de la parcelle susvisée est défini par la ligne reliant les points C et D tels que figurant sur le schéma joint en annexe.

L'alignement de la route départementale n° 9 au droit de la parcelle susvisée est défini par la ligne reliant les points n° 26 et 28 tels que figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté, ceci conformément au plan d'alignement susvisé.

La parcelle cadastrée section E n° 307 n'est pas frappée d'alignement.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

### ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

### ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

### ARTICLE 5 Recours

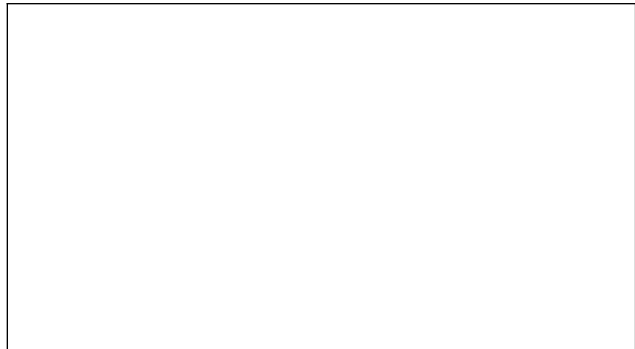
Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David BP28 39301 CHAMPAGNOLE CEDEX.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

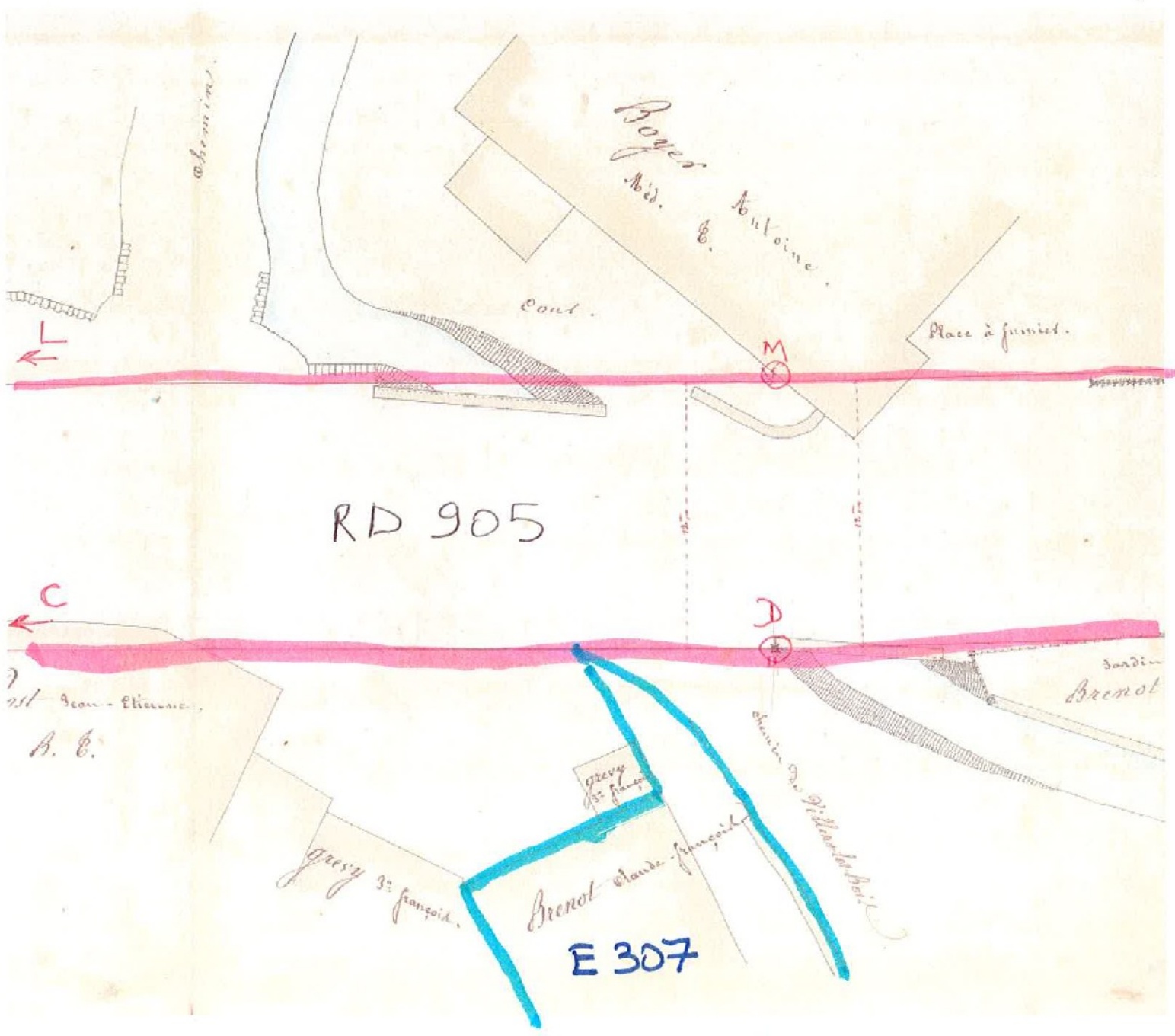
Le Maire consulté, le  
Visa, signature et cachet



Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution  
La commune de AUMONT pour informations  
L'ARD de Champagnole pour classement







**Clerc Christelle**

**De:** MAIRIE AUMONT <commune.aumont.jura@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** jeudi 28 juillet 2022 10:07  
**À:** Agence routiere Champagnole  
**Cc:** Cousanca Gilles  
**Objet:** Envoi d'un message : vte Maison 1 rue petite forêt E 307.pdf  
**Pièces jointes:** vte Maison 1 rue petite forêt E 307.pdf

Demande arrêté alignement

Bonjour

Dans le cadre de la vente d'une maison située à l'intersection de RD 905 et LA RD 9.  
Je vous demande de bien vouloir me fournir un arrêté d'alignement.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement

Sandrine GONDEAUX  
Secrétaire de Mairie  
Tél 03 84 37 50 61  
Commune d'AUMONT  
Ouverture au public : Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12h mardi de 13h30 à 16h30

Votre message est prêt à être envoyé avec les fichiers ou liens joints suivants :

vte Maison 1 rue petite forêt E 307.pdf

Remarque : pour se protéger des virus informatiques, les programmes de messagerie électronique peuvent interdire la réception de certains types de fichiers en pièce jointe. Vérifiez les paramètres de sécurité de votre messagerie électronique pour savoir comment sont gérées les pièces jointes.

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

SAS "Office CERRI, Notaires associés"

6 rue du Champ de Foire

B.P. 40126

39800 POLIGNY

Réf. MM/AL/

Dossier : VENTE MR BOILLOT YVES/ MR MME DOS SANTOS JEAN-PIERRE

Demande en date du 26 Juillet 2022

**CERTIFICAT COMMUNAL**

M. le Maire de AUMONT atteste que l'immeuble sis à : AUMONT, 1 Rue de la Petite Forêt

Cadastré : Section E n° 307

(Voir plan cadastral ci-joint)

**CERTIFICAT DE NUMEROTAGE**

Fait l'objet au droit du domaine public du numérotage de voirie suivant :

Nom de la voie et n° :

<b><u>DISPOSITIONS D'URBANISME applicables au terrain</u></b>					
La commune dispose-t-elle d'un P.O.S. ?				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, dans quelle zone se situe le bien ?	U <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	NB <input type="checkbox"/>	NC <input type="checkbox"/>	ND <input type="checkbox"/>
Autre : .....					
Est-il en cours de révision ?				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La commune dispose-t-elle d'un P.L.U. ?				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, dans quelle zone se situe le bien ?	U <input type="checkbox"/>	UA <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	N <input type="checkbox"/>	
Autre : ....					
Est-il en cours de révision ?				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La commune dispose-t-elle d'une carte communale ?				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
<b><u>DROITS DE PREEMPTION</u></b>					
Le bien est-t-il soumis à un droit de préemption urbain ?				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

Si oui, s'agit-il d'un droit de préemption urbain : <input type="checkbox"/> simple ? <input type="checkbox"/> renforcé ?		
Autre droit de préemption ? (à préciser) :		
<b><u>ASSAINISSEMENT</u></b>		
Le bien est-il desservi par le réseau public d'assainissement ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Si oui, est-il raccordé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'il est raccordé, s'agit-il d'un réseau :	<input checked="" type="checkbox"/> séparatif ?	<input type="checkbox"/> unitaire ?
En cas d'assainissement individuel, quel est le service chargé du contrôle ?		
Observations particulières ?		
<b><u>LOTISSEMENT</u></b>		
L'immeuble est-il situé dans un lotissement ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, le lotissement a-t-il plus de 10 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, les co-lotis ont-ils demandé le maintien des règles d'urbanisme propres au lotissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b><u>RENSEIGNEMENTS DIVERS</u></b>		
- L'immeuble est-il situé dans un site patrimonial remarquable ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
- L'immeuble est-il situé aux abords d'un bâtiment classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- L'immeuble est-il situé dans une zone d'anciennes mines ou carrières ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- L'immeuble est-il grevé de servitudes particulières ? Si oui, lesquelles ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- La commune a-t-elle instauré la taxe forfaitaire sur les ventes de terrains nus devenus constructibles ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, le terrain est-il constructible depuis plus de 18 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Dans le cadre de la Taxe sur les terrains nus rendus constructible (Art 1605 nonies du CGI), le bien est-il devenu constructible depuis le 13 Janvier 2010, suite à la modification d'un document d'urbanisme ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- L'immeuble est-il frappé d'une servitude d'alignement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si oui, fournir une copie du plan d'alignement		
- L'immeuble fait-il l'objet d'un emplacement réservé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, fournir une copie du plan		
- L'immeuble est-il situé dans une zone inondable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- L'immeuble a-t-il fait l'objet d'un arrêté de péril ou d'insalubrité ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- L'immeuble est-il susceptible d'être touché par des opérations futures de voirie d'ordre communal ou par des projets d'infrastructures ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, lesquelles ?		
Remarques particulières pouvant intéresser le bien		

Fait à  
Le

Cachet de la mairie ou de l'autorité compétente  
Signature



Département :  
JURA

Commune :  
AUMONT

Section : E  
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 08/08/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF du JURA  
3 Rue Victor BERARD 39303  
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX  
tél. 03 84 52 01 31 -fax  
sdif.jura@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

